

N/REF : 19/08/2026 10H18 C:000053 I:80225
V/REF : AC/C53078
V/Email reçu le Mercredi 19/08/2026 à 10H18

AIGUILLON CONSTRUCTION
Service Comptabilité
60 AVENUE DU CANADA
CS 50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. EBE
IMMEUBLE : EMILE BERNARD -EBE
1 a 19, RUE EMILE BERNARD
.
35700 RENNES

Rennes, le 28 Aout 2026

Référence Marché: 024054-PBS-004
LOCALISATION : 19 RUE EMILE BERNARD - LOCAL POUBELLE
MOTIF : FUIITE DU ROBINET DU LOCAL POUBELLE
FUIITE IMPORTANTE
Donneur d'ordre : M. R TALLEUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 19/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DU ROBINET DU LOCAL POUBELLE
CONSTAT : IL Y A EU UN CHOC SUR LE ROBINET QUI L'A DÉPLACÉ
REMISE EN PLACE DU ROBINET
REMPACEMENT DES JOINTS
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT ET BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 19/08/26 A 14H18 RTALLEUX@AIGUILLON.COM

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL041-Ff Rempl.joints s/organes vidange	1	61,75	61,75
	TOTAL H.T.			61,75
	T.V.A. a 10,00%			6,17
	TOTAL T.T.C.En EURO			67,92

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.